

DANS CETTE RUBRIQUE

- ACCUEIL
- CCPBS
- PROJETS
- ACTUALITÉ
- **SERVICES**
 - Développement économique
 - Action sociale - Emploi
 - Petite enfance / jeunesse
 - Déplacements - Transports
 - Habitat - Logement
 - Développement touristique
 - **Gestion des déchets**
 - Collecte
 - Tri
 - Traitement des déchets
 - Déchèteries
 - Programme de prévention
 - Pour les professionnels
 - **Facturation**
 - Eau
 - Assainissement

Coût et financement du service déchets

La communauté de communes effectue la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés. Ces prestations sont assurées par la collectivité ou confiées à des entreprises. Le service coûte annuellement en fonctionnement et en investissement 8 millions d'euros. Comment est-il financé ?

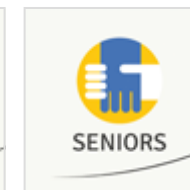
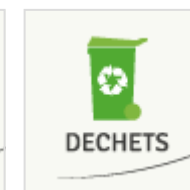
La taxe d'enlèvement des ordures ménagères porte sur toutes les propriétés soumises à la taxe foncière sur les propriétés bâties (la taxe peut être récupérée par les propriétaires sur les locataires). Par délibération le Conseil de Communauté du 5 avril 2018 a fixé le taux à 8,62 % au lieu de 8,12 %. Ce taux n'avait pas augmenté depuis 2012. La CCPBS perçoit ainsi 4,5 millions d'euros auprès des ménages.

Les **professionnels** qui produisent des déchets assimilés aux déchets des ménages peuvent en confier la collecte à la collectivité. Un contrat est alors établi entre la CCPBS et le responsable de l'établissement pour

Informations complémentaires

Services déchets
Lieu-dit Kérist
29740 Plobannalec-Lesconil
Tél. 02 98 87 14 42

ACCÈS RAPIDE



Ok

Non

En savoir plus

- Environnement
- Gestion des espaces naturels
- Équipements sportifs
- TOURISME

ajuster le volume de bacs nécessaire en fonction de la fréquence de collecte souhaitée. Celle-ci peut varier en fonction de la saison. Le produit de cette redevance s'élève à 328.000 € environ.


La CCPBS procède par ailleurs à la vente de certains produits issus du tri et bénéficie d'aides d'Eco-emballages ou d'autres organismes agréés pour un total de 1,4 millions d'euros.

Pour équilibrer le budget, la CCPBS fait appel au budget général.


Quel coût aidé par habitant et par an en 2018 ?


- 69 € pour la collecte et le traitement des ordures ménagères.
- 17 € pour la collecte sélective (compensés par 23 € de recettes (soutiens Eco-Organismes et ventes))
- 41 € pour les déchèteries

DERNIERS ARTICLES

 [Convention territoriale Globale : optimiser l'action sur le territoire](#)

 [Inscriptions AQUASUD - Vacances d'hiver 2020](#)

 [Modification du rythme de collecte des ordures ménagères - Collecte 1 semaine sur 2 du 21 octobre au 6 avril](#)

 [Aquasud : animation « Eau'smose »](#)

 [Conseil : compte-rendu 10/12/2019](#)

 [Conseil : compte-rendu 15/10/2019](#)

Partager:     



Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud

17 Rue Raymonde Folgoas Guillou
29120 Pont-l'Abbé
France

Tél. : +33 (0)2 98 87 14 42

Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h,
le vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h.

CCPBS	Projets	Actualité	Services	Tourisme
Pays bigouden Sud	J.O 2024	Toute l'actualité	Développement économique	Webcams
Conseil communautaire	Programme local de l'habitat	Agenda des manifestations	Action sociale – Emploi	Cartes
Guichet des services		Lettre d'information, newsletter	Petite enfance / jeunesse	Description du territoire
Budget		Photothèque	Déplacements – Transports	Schéma touristique
Marchés publics		Publications communautaires	Habitat – Logement	Office de tourisme communautaire
Services communautaires		Vidéos	Développement touristique	Musée de la Préhistoire Finistérienne
Structures intercommunales			Gestion des déchets	Balades « nature » avec Steven
			Eau	
			Assainissement	
			Environnement	

Gestion des espaces
naturels

Équipements sportifs

[Accueil](#) [Nous contacter](#) [Mentions légales](#) [Recrutement](#) [Connexion](#) [Haut de page](#)

© 2020 Communauté de communes du Pays Bigouden Sud

